

EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCÉDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée : – PLU ou carte communale ? – élaboration, révision, modification, mise en compatibilité, etc ?	Modification n°6 du PLU de Ferney-Voltaire

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	Communauté d'Agglomération du Pays de Gex
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	135 rue de Genève – 01170 GEX Téléphone : 04.50.42.65.56 Adresse mail : urbanisme@paysdegexagglo.fr
NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?

Oui	Non	SCoT du Pays de Gex, avec révision en cours, mené en parallèle de l'élaboration du PLUi-H, avec objectifs d'approbation en 2019 pour les 2 documents
-----	-----	--

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?

Oui	Non	<p>PLU approuvé le 11 février 2014, soumis à évaluation environnementale PLU approuvé le : 11.02.2014 Modification n°1 approuvée le : 28.01.2016 Modification n°2 approuvée le : 28.01.2016 Modification n°3 approuvée le : procédure en cours Modification n°4 approuvée le : 28.09.2017 Modification n°5 approuvée le : 27/09/2018 Mise en compatibilité approuvée le : 22/07/2016</p> <p>Le PLU doit donc être modifié en vue d'ajuster le règlement dans la zone UXp du PLU, inclus dans le projet de la ZAC « Ferney-Genève Innovation », afin de faciliter la mise en œuvre de ce projet stratégique, et notamment son volet économique.</p>
-----	-----	---

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?

Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	9 637 habitants
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	480,3 ha
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	Secteur UXp : 17 ha
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. <i>Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet</i>	Zones urbaines : 185,3 ha Zones à urbaniser : 48,4 ha Zones agricoles : 85,0 ha Zones naturelles : 161,6 ha

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?

Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)

Une ville responsable et durable
 Une ville forte de sa culture et intégrée dans son territoire
 Une ville innovante et respectueuse de son cadre de vie
 Une ville de toutes les mobilités

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

Annexe à joindre : délibération engageant la procédure

La procédure de modification du plan local d'urbanisme de la commune de Ferney-Voltaire concerne la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Ferney-Genève Innovation, portée par la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex.

Ce projet de ZAC est la déclinaison opérationnelle française du projet stratégique de développement de Ferney-Voltaire / Grand Saconnex élaboré dans le cadre du projet d'agglomération franco-valdo-genevoise en vue de rééquilibrer les programmes de logements et d'activités de part et d'autre de la frontière. Cet ambitieux projet urbain constitue une polarité du projet économique du Cercle de l'Innovation.

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

Le Cercle de l'Innovation, nouveau pôle économique de l'agglomération genevoise

Le Cercle de l'Innovation est un ambitieux projet économique inscrit au projet d'agglomération franco-valdo-genevois approuvé par les autorités françaises et suisses le 28 juin 2012. Il entend profiter de la présence exceptionnelle de structures reconnues mondialement, d'une population hautement qualifiée et issue d'une multitude de pays, et d'une forte présence de chercheurs pour développer des activités tournées vers la technologie de pointe et l'international. La ZAC Ferney-Genève Innovation est l'une des polarités du Cercle de l'Innovation, positionnée sur le territoire français. Elle a vocation à devenir l'un des pôles économiques majeurs de l'agglomération en tirant profit de la proximité immédiate des équipements (Aéroport International de Genève, Quartier des organisations internationales, CERN).

La Zone d'Aménagement Concerté Ferney-Genève Innovation

La ZAC Ferney-Genève Innovation est un projet mixte couvrant 65 ha sur la commune frontalière de Ferney-Voltaire aux portes de l'aéroport international de Genève.

Le périmètre comprend les secteurs de La Poterie, Paimboeuf et Très La Grange. Cette ambitieuse opération permettra de développer 2500 logements environ (dont 25% de logements sociaux), 195 000 m² de surface de plancher d'activités économiques et 15 000 m² d'équipements publics à horizon 2030.

Le projet comprend :

- La requalification de la zone d'activité commerciale et artisanale de la Poterie. Elle passera par une redéfinition des espaces publics et de son fonctionnement qui permettront de revitaliser ce quartier et d'offrir aux habitants du Pays de Gex et du bassin genevois de nouveaux espaces de loisirs et de culture pourvoyeurs d'emplois (2000 emplois attendus d'ici 2030).
- La Cité Internationale des Savoirs. S'étendant sur 10 hectares, la Cité internationale des savoirs consiste en la création d'un pôle de compétences dédié à la formation et au transfert de la connaissance, en lien avec les grands équipements situés à proximité. Elle accueillera des organismes de formation publics ou privés couplés d'une offre d'accueil en matière de conférences (amphithéâtre, salles de formation et de travail connectées...), des activités économiques tertiaires et des services, le tout au sein d'un environnement paysager singulier. 2500 emplois sont attendus d'ici 2030.
- Deux quartiers d'habitation, Paimboeuf (850 logements) et Très la Grange (1 700 logements). Au total, il sera construit plus de 200 000 m² SDP de logement, soit 2 500 logements environ, dont 25 % de logements sociaux et 20% de logements « abordables », à un rythme de construction moyen de 150 logements par an. Ces nouveaux quartiers accueilleront l'ensemble des équipements publics nécessaires à la vie quotidienne : un groupe scolaire, une crèche, une salle polyvalente, un gymnase ainsi que des commerces de proximité en rez-de-chaussée des immeubles d'habitation.

Le projet du BHNS traverse l'avenue du Jura et sera intégré aux plans de construction de la ZAC afin d'en assurer une desserte efficace. Un parking mutualisé est prévu tandis qu'une place importante est consacrée à la mobilité douce (vélos et piétons).

Grâce à une boucle tempérée, la chaleur produite par l'activité économique est stockée dans le sol. L'objectif : restituer cette énergie pour chauffer les logements et les équipements. La chaleur produite par les bâtiments industriels, les rejets thermiques des installations de climatisation et l'énergie solaire reçue sur les façades et toitures seront ainsi réutilisés. Ferney-Voltaire sera pionnière en France en matière de synergie énergétique.

Afin de permettre la réalisation du projet de requalification de la zone d'activité commerciale et artisanale de la Poterie, plusieurs évolutions du PLU sont nécessaires.

Il s'agit notamment de revoir les règles d'implantation des constructions en zone UXp, pour :

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

- permettre la création de bâtiments à l'architecture moderne, variée et en phase avec les ambitions du projet, de
- revoir le stationnement deux roues au regard des principes de foisonnement et de mutualisation entre différents programmes,
- supprimer un paragraphe supprimé dans la mise en compatibilité approuvée en 2016, mais qui n'avait pas été retiré du règlement.

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?

Oui	Non	<i>Si oui, précisez les caractéristiques de cette UTN en application de l'article R122-8 du code de l'urbanisme (description de la nature du projet et de ses dimensions avec, le cas échéant, la surface de plancher créée)</i>
-----	------------	--

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?

	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :		X	
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		X	

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...

	oui	non	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont; =fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270		X	
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»		X	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/	X		SDAGE Rhône Méditerranée 2016-2021 Pas de SAGE
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	X		Communauté d'Agglomération du Pays de Gex

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?
Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone

Secteur UXp du PLU : correspondant à la zone d'activités de la Poterie.
 Voir annexe

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet	
À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre	<ul style="list-style-type: none"> Pôle de vie au sein d'un espace péri-urbain
4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :	
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	Croissance démographique : 7965 hab. en 2009 8452 hab. en 2011 9631 hab. en 2016
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?	Non concerné
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	Non concerné
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.	Non concerné
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	Non concerné
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	Non concerné
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en oeuvre	
Bien que le projet de modification du PLU ne modifie pas les zones urbanisables, ou la tâche urbaine, la modification du PLU vise à faciliter la restructuration et la requalification de la zone d'activités existantes de la Poterie. Les modifications du PLU vont permettre de faciliter ces aménagements, dans le cadre de la ZAC Ferney-Genève Innovation. Aussi ces aménagements de « la ville sur la ville » éviteront de consommer des terres agricoles, forestières ou naturelles, puisqu'ils facilitent le renouvellement urbain.	

4.1 Présentation de votre projet	
4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :	
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	<p>La modification du PLU ne modifie pas le zonage. Pas de nouvelles zones à urbaniser. Toutefois le Scot en cours d'enquête publique identifie la zone comme un pôle de développement commercial, tout en citant la zone :</p> <p style="text-align: center;">Promouvoir le Pays de Gex au sein de la métropole genevoise</p> <p>➤ Organiser le développement commercial autour de 4 pôles notamment requalifier et étendre la Poterie (Ferney-Voltaire)</p>
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	La modification du PLU ne modifie pas le zonage. Pas de nouvelles zones à urbaniser. Il s'agit du renouvellement urbain de la zone d'activités existante de la Poterie.
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	38,4 ha en UX : remplissage à 100% 1,7 ha en 1AUX : non urbanisé
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT: <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	Entre 2005 et 2015, 25 ha de foncier ont été consommés dont 13 ha en renouvellement et 12 ha en extension.
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	La modification du PLU ne modifie pas le zonage. Pas de nouvelles zones à urbaniser.
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?		X	<p><i>Si oui, précisez le type d'agriculture concernée (par exemple : pâturage, maraîchage, verger, céréales, etc.) et indiquez si ces terres font l'objet d'un classement (par exemple SCoT, IGP, AOP, AOC...).</i></p> <p><i>Si votre (vos) commune(s) a (ont) fait l'objet d'un diagnostic agricole, joignez-le en annexe</i></p>
Des espaces boisés ?		X	<i>Si oui, précisez le type d'espace concerné (forêt domaniale, forêts</i>

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers

			exploitées, forêt de protection, ... ?)
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?		X	Précisez les protections appliquées à ces secteurs (ex : zone A ou N où la constructibilité est encadrée, EBC, mise en œuvre de l'article L151-23 ou de l'article L151-19 du code de l'urbanisme, ...)
Complétez si nécessaire			

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	X		ZSC et ZPS Crêts du Haut Jura, situées à plus de 9 kms. Projet sans incidence sur ces espaces
Un parc naturel national ou régional ?		X	
Une réserve naturelle nationale ?	X		RNN Haute Chaîne du Jura, située à plus de 9 kms, Projet sans incidence sur ces espaces
Un espace naturel sensible ?		X	
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	X		ZNIEFF II Marais de Bretigny. Le projet n'a pas d'impact sur ce marais situé à plus de 5 km.
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?	X		L'inventaire départemental identifie plusieurs zones humides sur le territoire communal. Il s'agit du ruisseau Le Nant, ainsi que l'étang de Covorex, le Bois humide de la Mouille et de Perdriaux. La modification du PLU n'impacte pas les zones constructibles, et légèrement la constructibilité en permettant de s'implanter plus près des emprises publiques. L'impact sur les zones humides n'est pas donc modifié.
Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ? https://www.eaurmc.fr/ https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html		X	

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html			
Complétez si nécessaire			

4.4 Continuités écologiques

Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?	Oui	Non	Le SCoT identifie des coupures vertes et corridors à faune. Toutefois, la zone concernée par la modification du PLU est classée comme Barrières infranchissables pour la faune.
Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	Le SRCE n'identifie pas de corridors écologiques sur ce secteur.		

4.5 Paysage, patrimoine bâti

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site classé ou projet de site classé ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Site inscrit ou projet de site inscrit ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		X	
Éléments majeurs du patrimoine ? http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/		X	Le secteur UXp est en partie couvert par le périmètre des monuments historiques liés à la fontaine de Ferney-Voltaire, et à la maison de Loes.
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?		X	Les secteurs UXp sont entièrement urbanisés.
Complétez si nécessaire			

4.6 Ressource en eau			
Captages			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		X	
Autres captages prioritaires ?		X	
Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?		X	Sans objet au regard de l'objet de la modification
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/		X	Sans objet au regard de l'objet de la modification
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire?		X	Sans objet au regard de l'objet de la modification
Complétez si nécessaire			
4.7 Sols et sous-sol			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ? http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php		X	
Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ? http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=		X	
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.8 Risques et nuisances			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?	X		Uniquement risque sismique modéré et aléa faible retrait gonflement des argiles.

4.8 Risques et nuisances			
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?		X	
Nuisances ?	X		Nuisances liées à une zone d'activités classique. Sans enjeux au regard de l'objet de la modification
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?	X		Secteur UXp concerné par les zones B et C du PEB de Genève-Cointrin.
Complétez si nécessaire			

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a-t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire	X		<i>Desserte par le réseau des TPG et par les Cars du département de l'Ain. Projet de BHNS entre Ferney-Voltaire et Gex en cours de réalisation.</i>
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		X	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ?		X	
Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?		X	
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		X	
Complétez si nécessaire			

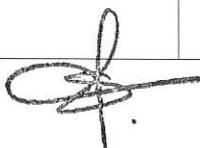
5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte : – pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ; – pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)		
Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	<input type="checkbox"/>
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	<input type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input type="checkbox"/>
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	<input type="checkbox"/>

Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	<input type="checkbox"/>
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	<input type="checkbox"/>

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

<p>Date : 19 novembre 2019</p> <p>Lieu :</p>	<p>Vincent SCATOLLIN</p> <p>Vice-président à l'aménagement du territoire</p> <p>SIGNATURE</p>
--	--



ANNEXE 1

Contacts

Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	Madame BILLET Marie-Claire
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	Pôle Aménagement – Service urbanisme 135 rue de Genève 01170 GEX Téléphone : 04.50.42.65.15 Mail : urbanisme@paysdegexagglo.fr